



# FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE REGLEMENT

## Règlements Administratif et Technique Rame traditionnelle

Applicable dès réception  
Edition février 2016-

---

FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation février 2016



Edition			
<b>Président de la commission nationale de rame</b>	<b>Président de la Commission Nationale des arbitres</b>	<b>Présidents Ligues</b>	<b>Fédération secrétariat général</b>
<b>Annick Artaud</b>	<b>Pierre Guichard</b>	<b>Rigard Bancilhon</b>	<b>Anne Lise Perret</b>
		<b>Borgoni-Tetart</b>	
DATE DE VALIDITE :fevrier 2016-			

### **Article 1**

La rame traditionnelle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Joutes et de Sauvetage Nautique et des ligues qui la composent.

### **Article 2 - Les Compétiteurs**

Les participants seront licenciés à la FFJSN par l'intermédiaire de leurs clubs, eux-mêmes affiliés aux ligues et à jour de certificat médical de non contre indication (tampon médical sur la licence ou certificat du médecin joint à l'inscription avec la licence)

FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation fevrier 2016



### **Article 3 - La Barque**

Les barques ont une longueur de 7 m 20 sur 2m20 de large. 3 bancs fixes. elles sont mues par 6 rames en bois et une barre franche. Les compétitions se déroulent avec une rame de rechange dans le bateau au départ. Interdiction de rajouter un quelconque élément sur les rames, les barques et les cale pieds sous peine d'exclusion de la course. seuls sont tolérés une cale sous le cale pied et une sangle de serrage

Les moules de fabrication homologués sont celui de la FFJSN et celui du Méridien. Il est autorisé de ramer sur les llagut en catalogue

### **Article 4 - L'équipage**

- L'équipage se compose de 6 rameurs de 18 ans dans l'année, et d'un barreur, plus un remplaçant par catégorie et par sexe (présentation de la carte d'identité pour les tamalous) obligatoirement licenciés FFJSN. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale, sous la responsabilité du président de leur club

- Le barreur peut être d'un club différent de celui de l'équipe qu'il dirige. Il doit seulement barrer et ne doit en aucun cas intervenir dans l'action de rame de son équipage sous peine de disqualification de l'équipage. Il doit être licencié et à jour de certificat médical de non contre indication

- Les équipages sont numérotés sur la main ou le bras et contrôlés à chaque embarquement. Le club organisateur doit prévoir deux personnes chargées des vérifications des tampons et du matériel

- Les remplaçants doivent venir se faire tamponner en indiquant leur remplacement. En cas de blessé supplémentaire, du sas au sas, possibilité de compléter l'équipage avec le remplaçant médical. Les remplaçants rentrés doivent terminer la compétition et ont obligation de signaler ces changements à la table d'arbitrage sous peine de disqualification

Toute personne qui présente en compétition un malaise constaté suite à l'effort doit arrêter définitivement la compétition. Possibilité d'être remplacé par un rameur déclaré remplaçant médical, en plus du remplaçant autorisé. Le club peut aussi choisir de courir à 5



Dans tous les cas, un certificat d'aptitude et de non contre indication doit être remis au arbitres pour recommencer une compétition

Si le malaise a lieu hors compétition ,le président de club est seul responsable de la décision d'arrêter son rameur, il peut prendre avis au centre de secourisme

- 
- Tous les concurrents, y compris les remplaçants, sont portés sur la feuille d'engagement déposée avant le début de la compétition. Obligation d'une feuille d'engagement par équipage déposée avec les licences correspondantes qui seront rendues à l'issue de la compétition. Un arbitre ou un membre fédéral, accompagné d'un responsable du club organisateur est chargé de cette vérification qui peut se faire la veille de la compétition éventuellement
- Les doubleurs sont autorisés ( sous réserve qu'il n'engendre pas de retard dans le déroulement de la course)a concurrence de 3 rameurs maximum par bateau

Les compétitions se déroulent en 5 catégories :

- Féminines (6 femmes)
- Mixtes (3 femmes 3 hommes)
- Masculine (4 hommes minimum)
- Vétérans (Tamalous) (50 ans dans l'année jusqu'à 2 féminines par équipe)
- Vétérans (Tamalous) mixtes (50 ans dans l'année et 3 masculins maxi)
- Les Tamalous féminines, féminines de plus de 50 ans dans l'année sous réserve d'avoir au minimum 5 équipages dans toute la saison
- Sinon,elles courent avec les tamalous mixtes et bénéficient d'une bonification de 3 Secondes par bateau et par manche pour un bateau constitué de 6 féminines

### **Article 5 - Les Arbitres**

Les ligues doivent déposer la liste officielle de leurs arbitres au secrétariat fédéral

Le jury est composé de 3 arbitres fédéraux, et d'un secrétaire désigné par le club organisateur. Le Président du pole arbitrage est président du jury, il désigne son remplaçant en cas d'absence

Ils sont licenciés à la FFJSN.Le jury apprécie seul les fautes de la barque, il peut consulter les membre de la commission nationale présent pour avis Seul FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation fevrier 2016



le président de club ou son représentant ayant signé la feuille d'engagement peut soumettre une réclamation hors décision de jeu déposée au président du jury et au secrétariat fédéral avec caution de 40 euros qui est rendue en cas de réclamation justifiée

Au delà d'une réclamation non administrative, toute réclamation au jury doit être faite dans les 10 minutes après la course de l'équipage qui porte réclamation

Un arbitre contrôle chaque embarquement pour l'identification des concurrents

### **Article 6 - Les Récompenses**

Les récompenses aux vainqueurs n'auront qu'une valeur symbolique (coupes, médailles, objets Publicitaires, et en aucun cas des objets de valeur ou de l'argent)

### **Article 7 - Discipline**

En cas de mauvais comportement d'un ou plusieurs compétiteurs, ou de tout autre incident (spectateurs, officiels....)ceux-ci feront l'objet d'un rapport du président du jury au président de la ligue concernée et au secrétariat fédéral qui applique la procédure portée aux statuts fédéraux

### **Article 8 – Les compétitions**

- coupe de France sur 2 journées consécutives
- championnat Fédéral hivernal sur 4 journées dans 4 ports différents avec 4 parcours différents choisi parmi ceux homologués ;ces conditions doivent être entérinées par la commission nationale
- **A/** : chaque équipage doit porter les maillots de son club et présenter les licences des concurrents qui seront vérifiées par un membre fédéral
- **B/** : inscriptions et tirages :

**Championnat** : les inscriptions doivent parvenir avant le mardi 18 h de la semaine précédent la course au président du pole arbitrage de rame traditionnelle, avec les mentions de réserves et de circonstances



exceptionnelles des équipes, sur l'imprimé fédéral prévu à cet effet (téléchargeable sur Internet)

Les tirages des catégories sont effectués par le président du pôle arbitrage de rame traditionnelle, il doit être équilibré entre les différentes catégories, et est adressé au club organisateur au plus tard le mercredi soir, pour être adressé avec son accord à tous les clubs participants le jeudi de la semaine avant la course

**Coupe de France :** la date butoir des inscriptions est donnée lors de l'assemblée des clubs précédant la coupe Tirage la semaine avant la course

Les horaires des débuts des compétitions sont déterminés par la commission nationale en fonction du nombre de participants

Les équipages s'affrontent et sont chronométrés sur 2 passages inversés et sur 2 bateaux inversés de sorte qu'il n'y ait pas de contestation

Les équipes feront toutes leurs passages sur les mêmes bateaux

- **C/ :** Interdiction de s'échauffer sur le plan d'eau pendant la compétition sous peine d'une pénalité de 5 secondes

les ergomètres mises à disposition pour l'échauffement servent en priorité aux athlètes qui vont courir pour s'échauffer, non pour un décrassage de ceux qui arrivent

- **D/ :** les lieux des diverses compétitions sont soumis à l'approbation de la Fédération après candidature des villes et clubs organisateurs

- **E/ :** Les courses se déroulent sur un parcours un parcours déterminé par la commission nationale (virage bâbord obligatoire pour la coupe de France)

L'espacement entre les bouées doit être suffisant pour éviter un accrochage entre les bateaux au passage des bouées. Le bateau doit respecter sa ligne d'eau sous peine de 5 secondes de pénalité. Les rames ne doivent pas dépasser la ligne d'eau

- **F/ :** Une ligne d'eau est matérialisée entre les deux parcours Tout virage à la bouée mal effectué aura une pénalité de 5 secondes ; Tout bateau qui n'effectuera pas le parcours correctement sera éliminé de la compétition



Interdiction de se retourner sur le banc lors des virages à la bouée sous peine de disqualification

La bouée de virage doit être atteinte et sortie sur le bon bord

- **G/** : s'il y a gêne d'un équipage, l'équipage gêné pourra refaire le parcours après une pause de 20 mn minimum, seul et sans lièvre, l'équipage gêneur est pénalisé de 5 secondes, on garde le meilleur temps de l'équipage gêné
- **H/** : Procédure de départ : les barreaux se présentent au départ, les barreaux saisissent la corde, et se mettent en place ; le jury apprécie leur position et demande aux barreaux s'ils sont prêts, lorsque l'un des deux barreaux lève le bras, le jury compte 3 secondes et donne le départ, les barreaux peuvent alors lâcher la corde
- Après le départ donné, l'équipage doit continuer sa course quelque soit l'incident qui se produise sur la barque. En cas de casse de matériel autre que rame, un second départ peut être donné sur demande de l'équipage 20 mn après son arrivée. Les équipages sont invités à inspecter leur bateau avant le départ et doivent signaler au jury la non conformité de leur embarcation (rame ou tolet défectueux)
- **I/** : Si l'appareil de chronométrage vidéo ne marche pas, nous effectuerons le double chronométrage et la moyenne des deux courses sera faite
- **J/** : en cas de mauvais temps prévu, alerte météo officielle orage, à partir du vendredi, le club organisateur devra avertir tous les clubs participants de l'annulation
- **K/** : Au-delà de plus de 30 équipages engagés, il est obligatoire de présenter 2 paires de bateaux  
Après le premier départ, les barreaux de la seconde course sont tenus d'aller s'accrocher au départ après avoir fait, auparavant, embarquer les rameurs dans le deuxième jeu de barque  
Après l'arrivée de la première course, et le débarquement des rameurs, les concurrents de la troisième course doivent embarquer immédiatement dans le jeu de barque devenu disponible, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche  
Sous réserve d'un problème à l'embarquement constaté par le jury  
Les sanctions suivantes sont appliquées :)

FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation février 2016



- au deuxième rappel : un avertissement
- ,les équipages qui ne sont pas en place après le 3° appel du jury ont une pénalité de 2 secondes (soit 5 minutes après le klaxon d'arrivée de l'équipage précédente, le point de présence de l'équipage ne sera pas attribué
- au quatrième rappel, l'équipage est disqualifié

### **Article 9 : les regroupements**

Il pourra être procédé à un regroupement de rameurs dans les conditions suivantes :

Le regroupement a pour but de faire participer des rameurs de plusieurs clubs différents qui ne peuvent pas avoir d'équipes complètes sous le nom de leur société

Le référent de la commission de regroupement est le responsable de la commission nationale de rame désigné par les ligues

Ne peuvent participer que les rameurs n'ayant pas d'équipe officielle, à concurrence de 6 rameurs ,sous le nom du club demandeur

Lorsqu'un club listé atteint un nombre de 6 rameurs, il doit créer sa propre équipe et quitter le regroupement

Il est autorisé des équipages de rameurs de clubs différents en compétition à condition que ces clubs aient leurs sièges dans une même ligue ,et que le club completif n'ait pas d'équipe complète inscrite, auquel cas il est appliqué l'article ci dessus. Cumul par catégorie interdit .Dépôt de la liste des noms obligatoire auprès du secrétariat fédéral ou du responsable des arbitres de rame traditionnelle

## **LA COUPE DE FRANCE**

**A / :** Les équipes voulant participer ont une caution définie par la commission nationale par équipe, payable à la société organisatrice à l'inscription Les équipes absentes ne seront pas remboursées de leurs cautions

**B/** Engagements déposés auprès du pole arbitrage, 2 barques par catégorie et par club maximum

Nom, numéro de licence, catégorie sur la feuille d 'engagement

(s'il y a un changement de nom, le faire à la réunion qui aura lieu 1 H avant le défi).

FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation fevrier 2016





**C/ :** le titre n'est donné que si deux engagés au moins sont inscrits par catégorie sauf pour la catégorie tamalou féminine ( voir art 4)

**D/ :** parcours 150m virage bâbord

- **E/ :** Pour le 1<sup>o</sup> tour, tirage au sort effectué par le pole arbitrage ;au 2<sup>ième</sup> tour, le nombre des qualifiés est déterminé au prorata de 60 % du nombre d'équipages engagés. Une modification de ce nombre peut être faite après le début de l'épreuve en cas d'incident (météo...) la décisions est prise par le président du club organisateur et le président du jury qui informent ensuite les clubs présents

L'ordre de passage est le suivant : 1<sup>o</sup>-3<sup>o</sup>-5<sup>o</sup>-7<sup>o</sup> temps....2<sup>o</sup>-4<sup>o</sup>-6<sup>o</sup>-8<sup>o</sup> temps....

**F/ :** Au 2<sup>ième</sup> tour, sur deux passages dans les mêmes conditions qu'au 1<sup>er</sup> tour, les 2 meilleurs chronomètres déterminent les finales par catégorie (2 passages) et les 3\* et 4\* chrono déterminent la petite finale ( 2 passages) pour les places de 2\* et 3\*

En cas d'ex aequo pour la 1\* place,les 2 équipes refont un même parcours sur le même bateau,seul et sans lièvre

**G/ :** En cas de mauvais temps ou de toute autre perturbation grave , le jour même de la compétition,la course sera reportée d'heure en heure jusqu'à 16 h le samedi après midi

En cas d'annulation du samedi,les épreuves commenceront plus tôt le dimanche matin,avec une révision du système de qualifications en fonction du nombre d'engagés,en accord entre les responsables fédéraux

En cas d'intempéries le dimanche matin,les 4 meilleurs chronos de chaque catégorie du samedi seront gardés pour faire les finales du dimanche après midi

En cas d'annulation le samedi et le dimanche matin,la compétition est annulée,sans report (trop de frais)

## **LE CHAMPIONNAT**

**1/** les épreuves se déroulent sur 4 journées dans 4 ports différents, avec 4 parcours différents approuvés par la commission Fédérale. Les courses se dérouleront chaque fois sur des parcours homologués

FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation fevrier 2016



**2/** Les barques nommées doivent obligatoirement comporter 50 % des équipages de la première course

**3/** Les attributions de points sont faites en fonction de la barque à l'inscription.

Exemple : MARSEILLE 1, MARSEILLE 2 en féminines

Les points de MARSEILLE 1 ne peuvent être transférés à MARSEILLE 2 et vice et versa.

**4/** Attribution des points :

1\* : 7 points + 1 point de présence

2\* : 5 points + 1 point de présence

3\* : 3 points + 1 point de présence

4\* : 1 point + 1 point de présence

plus 1 point si l'équipage s'est présenté aux 4 courses du championnat

En cas de désistement d'une équipe au delà du mardi de la clôture des inscriptions ,elle sera pénalisée de 5 secondes pour le total du temps cumulé de l'étape suivante

**5/** En cas d'ex æquo sur une course,les 2 équipes comptent les points de leur place et de la place suivante divisés par deux(ex 2 équipes troisièmes,elles comptabilisent les points des troisième, et du de quatrième divisé par deux, il n'y a pas de quatrième mais un cinquième)

En cas d' ex aequo sur le classement final du championnat par place,on comptabilise les chronos totaux des 4 courses (ou 3 en cas d'annulation d'une course)

En cas d' ex aequo avec les points totaux des courses,on comptabilise tous les chronos des épreuves des 4 (ou 3) journées

Si une équipe désistée sur une manche après le délai de clôture d'inscription (mardi soir) est ex aequo aux totaux du championnat avec une équipe ayant participé aux 4 épreuves, c'est celle qui a participé aux 4 épreuves qui est classée en premier

**6/** 1 point de présence par bateau pour les deux premiers bateaux inscrits par club ; nombre de bateaux illimités par club



7/ Pour prétendre à un titre par catégorie, la barque doit être présente à 3 épreuves, dont obligatoirement la finale. Pour que le championnat soit validé, il faut au moins 3 journées

8/ Les points pour l'obtention du maillot fédéral sont attribués à la fin du championnat aux seules équipes qui ont effectuées les 3 épreuves  
le classement général des clubs est calculé selon le cumul des points de toutes les catégories

9/ En cas de mauvais temps ou toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera momentanément arrêtée d'heure en heure en fonction de l'avancement de la compétition, la course sera annulée. Pas de décompte de points. Seules les 3 journées restantes seront comptabilisées pour le championnat

En cas de deuxième journée annulée, après concertation, une date ultérieure sera programmée le jour même pour terminer le championnat

Edition février 2016  
Pour La fédération  
Anne Lise Perret, secrétaire générale



FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation février 2016



FFJSN règlement rame traditionnelle  
Validation fevrier 2016

